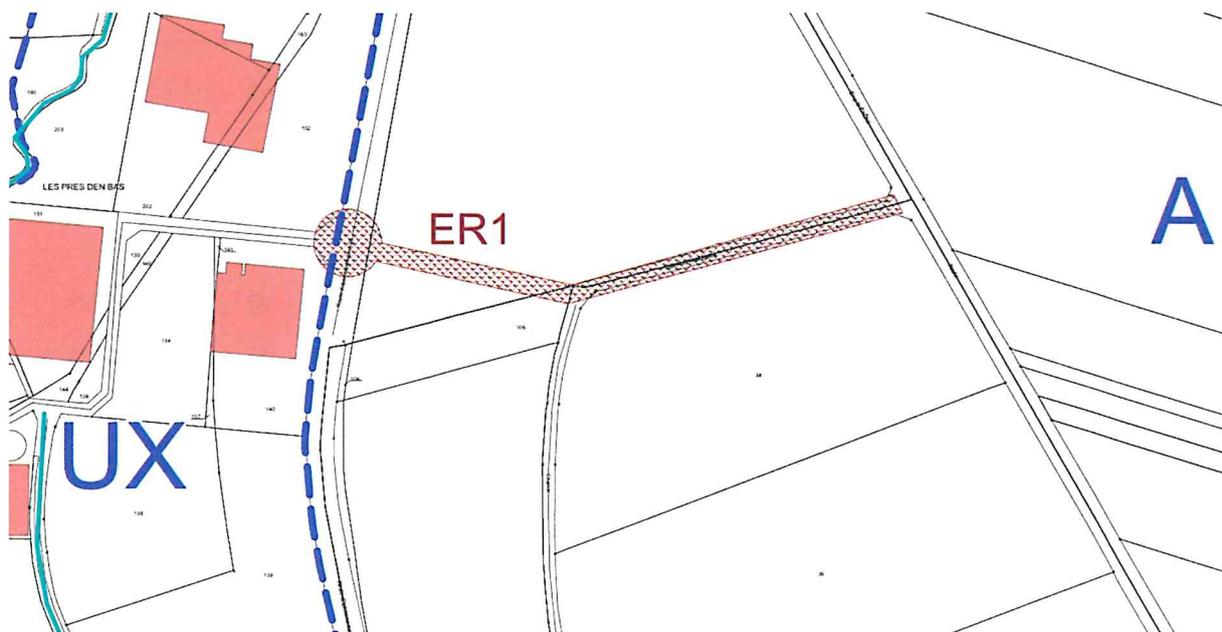


### 6.13. EMPLACEMENTS RÉSERVÉS : DROIT DE PRÉEMPTION

Dans chacune des zones, il est possible de définir « des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts, en précisant leur destination et les collectivités, services et organismes publics bénéficiaires ». Des mesures conservatoires ont été adoptées afin de permettre la réalisation ou l'aménagement d'espaces ou d'équipements d'intérêt général. La totalité des emprises figurant sur la liste ci-après sont inscrites au bénéfice de la commune.



ER1 : rond-point industriel

#### Surface approximative des emplacements réservés en m2

N° ER	Surface m2	Destination	Bénéficiaire
1	3500	Rond-point industriel	Commune / CCSA / CD 89

Cette superficie importante s'explique surtout par les surfaces nécessaires pour la réalisation des ouvrages de rétention d'eaux pluviales.

### 6.14. AFFOUILLEMENTS ET EXHAUSSEMENTS

Les affouillements et exhaussements du sol, autorisés et rendus nécessaires par le relief, ne doivent pas nuire à l'aspect paysager des espaces libres.

## 6.15 GESTION DES RISQUES NATURELS

### 6.15.1. DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) s'inscrit dans les dispositions du décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 (modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004) et de l'article R. 125-11 du code de l'environnement. Il dresse la liste des risques majeurs affectant chacune des communes de l'Yonne. Pour résumer, la commune est soumise aux risques de retrait-gonflement des argiles et de cavités souterraines. Elle n'est pas soumise aux risques de séismes et d'inondations.



Source: BRGM

Figure 96 : Cavités souterraines recensées sur la commune

### 6.15.2. RISQUES D'INONDATIONS

La commune de Chailley n'est pas un territoire à risque d'inondation (TRI). Elle est néanmoins concernée par le Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) de l'Armançon approuvé le 15 octobre 2015. L'aléa étant une inondation par crue à débordement lent du cours d'eau. Un phénomène de remontée de nappe sub-affleurante a été enregistré au droit du ru de la Fontaine.

### 6.15.3. COULEES DE BOUES

La commune n'a pas enregistré de sinistre de cette nature (cf Géoriques). Néanmoins le hameau de Vaudevanne est situé dans le creux d'un talweg important, comprenant un bassin versant suffisamment étendu et déboisé, pour qu'en cas d'orage violent, ce secteur constitue une zone à risque avec des coulées de boues et des ruissellements. L'entretien des fossés permet de limiter ce risque avec également des mesures de types agro-environnementales comme les sillons de cultures perpendiculaires à la pente en amont.



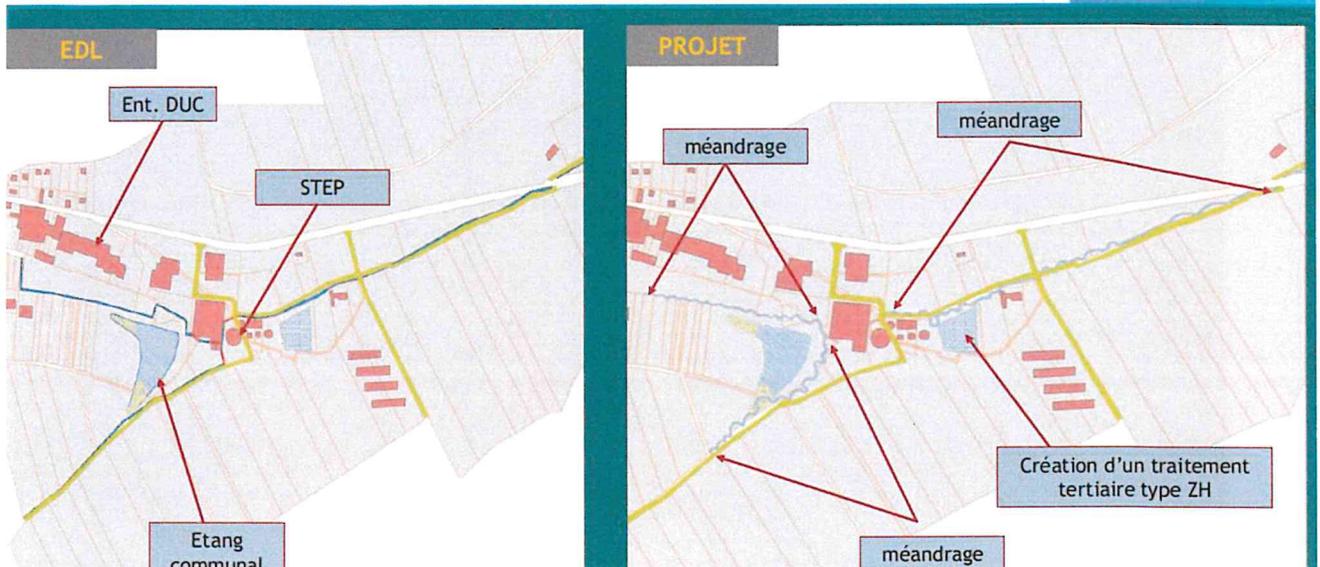


Figure 98 : Zonage N du ru du Créanton à prendre en compte pour le parking de Plukon Duc



Figure 99 : Exemple d'aménagement de parking paysagé

## Restauration morphologique Du Créanton à Chailley



## Restauration morphologique Du Créanton à Chailley

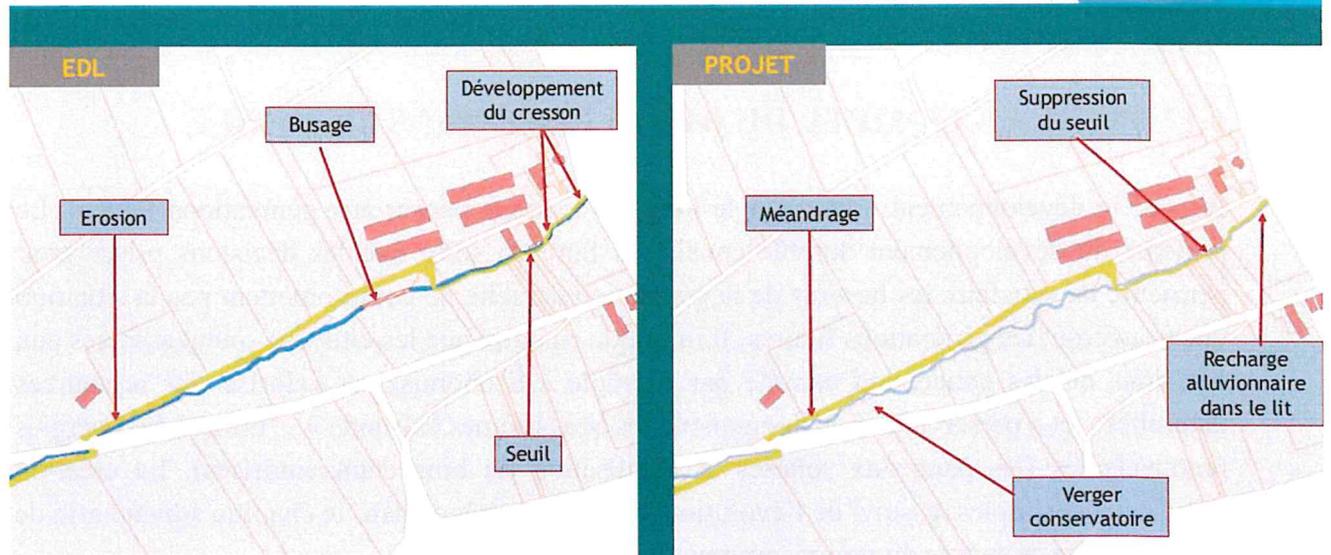


Figure 100 : Études de restaurations morphologiques du Créanton par le SMBVA



Figure 101 : Extrait du SIG Réseau zones humides

Une petite zone humide à l'Ouest du Bourg est répertoriée dans le SIG Réseau zones humides. Cette zone humide est en zone A et entièrement boisée. Sa situation en dehors du périmètre urbanisé assure sa protection.

### 6.17. PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inscrire le développement urbain sur le long terme, c'est penser aux générations futures. Le principe du développement durable consiste à faire en sorte que les décisions prises pour permettre de satisfaire les besoins de la génération actuelle ne compromettent pas la situation que trouveront les générations futures. Il implique en outre que les citoyens soient associés aux décisions qui les concernent comme par exemple « Économiser et valoriser les ressources naturelles » et « préserver le fonctionnement des écosystèmes existants »... utiliser des énergies renouvelables (les panneaux solaires et l'utilisation du bois étant autorisés). La création d'indicateurs simples de suivi de l'évolution du PLU est prévue dans le chapitre suivant afin de suivre la mise en œuvre du projet communal.



## 7. MESURES DE SUIVI POUR L'APPLICATION DU PLU

Le code de l'urbanisme prévoit la création d'indicateurs pour l'évaluation des résultats de l'application du PLU. Trois ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme ou la dernière délibération portant révision de ce plan, un débat est organisé au sein de l'organe délibérant du conseil municipal sur les résultats de l'application de ce plan au regard de :

- La satisfaction des besoins en logements,
- Le cas échéant, de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser,
- De la réalisation des équipements correspondants à l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser.

### 7.1. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Thèmes	Impacts suivis	Indicateurs	Fréquence suivi	Sources
Biodiversité	Nb d'espèces végétales et animales	Inventaires	Tous les 5 ans	DREAL
Zones humides	Surfaces en zones humides	Inventaires en application de l'AM du 24/06/2008 modifié	Tous les 5 ans	DREAL
Préservation ressource eau	Qualité des eaux	Analyses	Annuelle	ARS
Préservation ressource eau	Gestion des eaux	Nb de raccordements	Annuelle	Fermier
Energies renouvelables	Installations de systèmes	Nb de subventions	Annuelle	ADEME



## 7.2. INDICATEURS DE SUIVI DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Thèmes	Impacts suivis	Indicateurs	Fréquence suivi	Sources
Activité agricole	Maintien et protection	SAU communale	Tous les 5 ans	DDT/ CA 89
Activité agricole	Statistiques locales	Questionnaire	Tous les 5 ans	DDT/ CA 89

## 7.3. INDICATEURS DE SUIVI DE LA CRÉATION DE LOGEMENTS

Thèmes	Impacts suivis	Indicateurs	Fréquence suivi	Sources
Projets logements/extensions	Création de logements	Nb de CU	Annuel	DDT 89
Constructions de logements	Création de logements	Nb de PC	Annuel	DDT 89/ CCSA

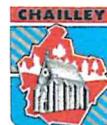
Les indicateurs qui devront être mis en œuvre sont les suivants :

- Le nombre d'habitants en 2030 qui doit se situer autour de 570 habitants (maintien du seuil démographique et accueil de 30 habitants), pour rester dans une croissance modérée,
- Le nombre de logements en 2030 qui doit se situer autour de 13 logements nouveaux pour pallier la décohabitation et à la croissance potentielle.

Cette estimation se fera à partir des données INSEE en comparant les chiffres connus les plus récents confrontés à ceux figurant dans le présent rapport et notamment au récapitulatif des potentiels estimés, considérant :

- Qu'à échéance de 3 ans, les chiffres qui y sont mentionnés pourraient être satisfaits entre un tiers et la moitié.
- Qu'à échéance de 6 ans la moitié au moins devrait être réalisée.

Les données INSEE seront pondérées à partir d'une analyse des permis de construire délivrés ou en cours d'instruction pour extrapoler les derniers chiffres INSEE et donc apprécier les indicateurs à la date de la délibération.



## 8. LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de Cassini (XVIIIème siècle) .....	9
Figure 2 : Carte des contraintes archéologiques au 1/25000° .....	11
Figure 3 : Église Saint-Jacques de Chailley .....	13
Figure 4 : Chapelle Notre Dame de la bonne mort .....	14
Figure 5 : L'ancien lavoir place de la fontaine .....	15
Figure 6 : Source captée et puits .....	15
Figure 7 : Cénotaphe du Capitaine adjudant major Edme Jean Rose Ployer de l'armée Napoléonienne.....	16
Figure 8 : Plan de situation de Chailley au 1/125000° .....	18
Figure 9 : Chailley au sein de la CCSA .....	19
Figure 10 : Histogramme de l'évolution démographique .....	23
Figure 11 : Population et densité entre 1968 et 2018 (POP T1).....	23
Figure 12 : Indicateurs démographiques (POP T2M) .....	23
Figure 13 : Population par grandes tranches d'âges en 2016 (POP G2) .....	24
Figure 14 : Population par sexe et âge en 2016 (POP T3) .....	25
Figure 15 : Évolution de la taille des ménages (FAM G1) .....	25
Figure 16 : Évolution du nombre de logements par catégories (LOG T1).....	26
Figure 17 : Résidences principales en 2014 selon le type de logement et la période d'achèvement (LOG T5) .....	27
Figure 18 : Résidences principales selon le nombre de pièces (LOG T3) .....	27
Figure 19 : Nombre moyen de pièces des résidences principales (LOG T4).....	28
Figure 20 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2014 (LOG G2) .....	28
Figure 21 : Résidences principales selon le statut d'occupation (LOG T7).....	29
Figure 22 : Confort des résidences principales (LOG T8M).....	29
Figure 23 : La part de logements vacants entre 2007 et 2017 (LOG T2).....	32
Figure 24 : Principales cultures de la commune (DDT 89).....	38
Figure 25 : Registre parcellaire 2007 et 2017 .....	40
Figure 26 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2016 (EMP T1).....	41
Figure 27 : Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2017 (EMP T2) .....	42
Figure 28 : Typologie des emplois en 2017 (ACT T2).....	43
Figure 29 : Entreprise DUC (Groupe PLUKON).....	44
Figure 30 : Projet d'extension de l'entreprise DUC.....	44
Figure 31 : Projet d'extension de l'entreprise Othe et Rangements.....	45
Figure 32 : Secteur artisanal.....	45
Figure 33 : Les commerces de Chailley et la poste .....	46
Figure 34 : Terrain multisports/tennis et football .....	47
Figure 35 : Desserte routière du bourg.....	50
Figure 36 : Accès PMR de la Mairie .....	51
Figure 37 : Lignes de bus de la commune.....	52



Figure 38 : arrêt de Chailley.....	52
Figure 39 : Carte des servitudes d'utilité publique liées aux captages (1/50000°) .....	53
Figure 40 : Carte topographique de la commune (IGN 1/25000°).....	55
Figure 41 : Carte géologique régionale au 1/50000 <sup>ème</sup> de Chailley .....	56
Figure 42 : Les ouvrages d'eau exploités par la société DUC .....	60
Figure 43 : Station d'épuration de Chailley .....	61
Figure 44 : Centre de protection incendie .....	61
Figure 45 : Carte des aléas retrait et gonflement des argiles (1/100 000 °) .....	66
Figure 46 : Carte des établissements industriels inventoriés sur la commune .....	68
Figure 47 : Établissements industriels inventoriés sur la commune .....	68
Figure 48 : Précipitations moyenne saisonnière.....	69
Figure 49 : Température maximales et minimales .....	70
Figure 50 : Rose de vents .....	70
Figure 51 : Cartographie du SRCE .....	71
Figure 52 : Zones Natura 2000 les plus proches .....	72
Figure 53 : La ZNIEEF de la Forêt d'Othe entoure Chailley (1/25000°) .....	73
Figure 54 : La ZNIEEF du Créanton et affluents (1/50000) .....	76
Figure 55 : Les corridors biologiques de la trame verte.....	79
Figure 56 : Les corridors biologiques de la trame bleue .....	80
Figure 57 : Circuit des 3 lavoirs .....	83
Figure 58 : La trame verte du village (autour du bâti) et arbre remarquable .....	84
Figure 59 : Unité paysagère de la côte d'Othe (Atlas des paysages de l'Yonne).....	85
Figure 60 : Vue lointaine du village depuis la RD 30 vers le Sud-Est.....	86
Figure 61 : Les boisements soulignent les espaces ouverts de grandes cultures.....	87
Figure 62 : Les paysages vallonnés vus depuis la chapelle.....	87
Figure 63 : Vue du village depuis la RD 30 vers le Sud-Est.....	88
Figure 64 : Vue vers le Nord de la zone d'activités du village depuis la RD 30.....	88
Figure 65 : Entrée Ouest du village par la RD 112 .....	89
Figure 66 : Entrée Nord du village par la RD 136 .....	89
Figure 67 : Entrée Sud du hameau de Vaudevanne .....	90
Figure 68 : Entrée Est du hameau de Vaudevanne par la RD 112 (vue lointaine et rapprochée) .....	90
Figure 69 : Carte de la trame viaire du bourg.....	91
Figure 70 : Structure parcellaire du bourg et pôles urbains .....	92
Figure 71 : le hameau de Vaudevanne .....	93
Figure 72 : Carte d'État-major (XIXème siècle).....	94
Figure 73 : Vaste zone de jardins dans le faubourg.....	94
Figure 74 : Les cours fermées .....	95
Figure 75 : Maisons à façade en pierres, toitures petites tuiles à l'alignement de la RD 30....	96
Figure 76 : Maisons à façade enduite, toitures petites tuiles à l'alignement de la RD 30 .....	97
Figure 77 : La mairie école .....	98
Figure 78 : L'Église en second plan .....	98
Figure 79 : Fontaine au centre bourg, source et puits .....	99